

BGer 2C_1072/2016 vom 28. November 2016

Bundesgericht, 2016-11-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_1072_2016

FR: TF 2C_1072/2016 du 28 novembre 2016

IT: TF 2C_1072/2016 del 28 novembre 2016

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 17 octobre 2016, le Tribunal cantonal du canton de Vaud a rejeté le recours que X._____, ressortissant du Kosovo, a interjeté contre la décision du 7 juillet 2015 du Service de la population du canton de Vaud refusant de lui octroyer une autorisation de séjour, notamment pour traitement médical.

E. 2

Par courrier du 15 novembre 2016, X._____ demande au Tribunal fédéral d'annuler l'arrêt rendu le 17 octobre 2016 par le Tribunal cantonal du canton de Vaud et de lui délivrer une autorisation de séjour. Il expose sa situation personnelle, demande à rester en Suisse pour bénéficier de l'aide d'urgence et précise devoir vivre avec beaucoup de séquelles de son accident de travail en Suisse.

E. 3

Selon l' art. 83 let . c LTF, le recours en matière de droit public est irrecevable contre les décisions en matière de droit des étrangers qui concernent une autorisation à laquelle ni le droit fédéral ni le droit international ne donnent droit (ch. 2). En l'espèce, les art. 27 ss LEtr, notamment l'art. 29 LEtr relatif au séjour pour traitement médical, dont la formulation est potestative, ne confèrent pas de droit de séjour au recourant. Son mémoire doit donc être considéré comme un recours constitutionnel subsidiaire pour violations des droits constitutionnels. Le recourant n'invoque toutefois la violation d'aucun droit constitutionnel.

E. 4

Le recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. a et b LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Succombant, le recourant doit supporter les frais de la procédure fédérale (art. 66 al. 1 LTF). Il n'est pas alloué de dépens (art. 68 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.